



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 16
présents : 12
votants : 13

L'an deux mille vingt cinq

Le dix-sept septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation 11 septembre 2025 - Affiché le 11 septembre 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Pascal TISSIER

Étaient excusés :

Délibération n° 2025-35

Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU
Mme Nelly BONIN, M. William BIDON-PARARD

Était absent : Mme Isabelle DEUSS

M. Etienne MONS est élu secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE MARCHÉ – TRAVAUX GÉOTHERMIE – BATIMENTS COMMUNAUX

Nature du marché : Travaux de mise en place de la géothermie, Restaurant scolaire – Ecole maternelle – Ecole primaire - Maison du Temps Libre à FUSSY.

Objet du marché : TCE / TOUS CORPS D'ETAT

Montant estimé des travaux : 562 000,00 € HT hors aléas.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le rapport d'analyse des offres négociées dans le cadre des travaux de mise en place de la géothermie, Restaurant scolaire – Ecole maternelle – Ecole primaire - Maison du Temps Libre à FUSSY, et propose de retenir les entreprises suivantes, classées mieux-disantes au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation :

LOT / DESIGNATION	ESTIMATION MAITRISE D'OEUVRE	ENTREPRISES MIEUX DISANTES APRES NEGOCIATIONS	TOTAL HT
01 / Forages	162 000,00 €	Van Ingen Forages	149 070,00 €
02 / Mise en place de la géothermie	400 000,00 €	BRUNET	455 101,25€
TOTAL TOUS CORPS D'ETAT	562 000,00 €		604 171,25 €

Le montant total des offres les mieux-disantes après une phase de négociations techniques et financières est actuellement de :
604 171.25 €/HT.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, les membres du conseil municipal approuvent l'attribution de ces marchés de travaux, et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces et à prendre toutes les décisions relatives à leur exécution et à leur gestion ultérieure ; et délèguent Monsieur le Maire afin d'autoriser TERRITORIA, en qualité de mandataire agissant au nom et pour le compte de la commune de FUSSY et sous son contrôle, à signer et à engager les marchés de travaux.

Fait à Fussy, le 18 septembre 2025

Le maire,

Denis COQUERY



M. le secrétaire de séance

Etienne MONS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 22/09/2025

Transmis au contrôle de légalité le 22/09/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Attribution marché MTL Géothermie

Date de transmission de l'acte : 22/09/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/09/2025

Numéro de l'acte : DELIB2025-35 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20250917-DELIB2025-35-DE

Date de décision : 17/09/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre